

Annexe Circulaire

Circulaire FSMA_2019_23-1 du 5/08/2019

Liste des éléments à inclure dans la description du contrôle interne des sicav autogérées (Annexe A)

1	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (MÉTHODE)
1.1	Description de la méthode utilisée
2	ACTIVITÉS ET ORGANISATION DE L'OPC
2.1	Activités
2.1.1 2.1.2	Gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC/des compartiments Gestion administrative de l'OPC
2.1.3	Commercialisation des titres de l'OPC
2.2	Organisation générale
2.2.1	Organes d'administration
2.2.2	Organigramme
2.2.3	Fonctions de contrôle indépendantes
2.2	.1 Fonction de compliance (y compris la politique d'intégrité et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)
2.2	.2 Fonction de gestion des risques
2.2	.3 Fonction d'audit interne
2.2.4	Aperçu de l'infrastructure IT (hardware et software)
2.2.5	Aperçu des collaborations cruciales, y compris des sous-traitances et délégations
2.3	Evaluation des risques
2.3.1	Evaluation globale des risques de l'OPC
2.3.2	Evaluation des risques liés au portefeuille d'investissement de l'OPC/des compartiments
2.3.3	Evaluation des risques de l'OPC dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux e le financement du terrorisme
2.4	Organisation concernant les fonctions de contrôle indépendantes — Chartes, politiques e procédures
2.4.1	Chartes
2.4.	.1 Charte de compliance
2.4.	.2 Charte de gestion des risques

2.4.1.3 Charte d'audit interne

2.4.2	Politiques et procédures
2.4.2.1	Politique et procédures concernant la fonction de compliance
2.4.2	2.1.1 Fonctionnement de la fonction de compliance
2.4.2	2.1.2 Signalement d'infractions aux règles dont la FSMA contrôle le respect
2.4.2	2.1.3 Code de conduite interne
2.4.2.2	Politique et procédures concernant la fonction de gestion des risques
2.4.2	2.2.1 Fonctionnement de la fonction de gestion des risques
2.4.2	2.2.2 Continuité des services ("business continuity plan")
2.4.2	2.2.3 Gestion du risque de marché
2.4.2	2.2.4 Gestion du risque de crédit
2.4.2	2.2.5 Gestion du risque de liquidité
2.4.2	2.2.6 Gestion du risque opérationnel, y compris du risque de fraude et du risque juridique
2.4.2	Gestion des risques associés aux placements autorisés au sein du portefeuille de l'OPC/des compartiments, autres que les risques visés aux points 2.4.2.2.3 à 2.4.2.2.5.
2.4.2.3	Politique et procédures concernant le fonctionnement de la fonction d'audit interne
2.5	Organisation concernant les activités – Politiques et procédures
2.5.1	Politiques et procédures générales adéquates concernant les activités – par activité
2.5.2	Reconstitution et réconciliation des transactions
2.5.3	Respect de la politique de placement prévue par les statuts ainsi que des règles et limites de
	placement imposées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur
2.5.4	Valorisation indépendante des instruments dérivés de gré à gré
2.5.5	Calcul de la VNI
2.5.6	Instruments de liquidité
2.5.7	Prêts de titres
2.5.8	Exercice des droits de vote liés aux titres contenus dans le portefeuille d'investissement
2.5.9	Transactions personnelles de personnes pertinentes, y compris abus de marché
2.5.10	Traitement des plaintes de clients de détail
2.5.11	Evaluation du caractère approprié
2.5.12	Evaluation de l'adéquation
2.5.13	Catégorisation des instruments financiers
2.5.14	Traitement des ordres
2.5.15	Exécution optimale des ordres (best execution/best selection)
2.5.16	Rapports aux clients
2.5.17	Catégorisation des clients
2.5.18	Informations fournies aux clients, en ce compris les règles en matière de publicité
2.5.19	Contenu des dossiers clients
2.5.20	Conflits d'intérêts
2.5.21	Inducements
2.5.22	Gouvernance des produits

2.6	Organisation concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
2.6.1	Identification et vérification des clients, de leurs mandataires et de leurs bénéficiaires effectifs
2.6.2	Identification des caractéristiques du client, de l'objectif et de la nature de la relation d'affaires
2.6.3	Politique d'acceptation des clients
2.6.4	Examen périodique des clients (vérification et actualisation des informations disponibles)
2.6.5	Vigilance vis-à-vis des clients et des opérations
2.6.6	Signalement interne d'opérations atypiques à l'AMLCO
2.6.7	Déclaration à la CTIF d'opérations dont on sait ou soupçonne qu'elles sont liées à l'AML/FT
2.6.8	Respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières, d'embargos et d'autres mesures restrictives
2.7	Organisation concernant le processus de reporting financier
2.7.1	Politique et procédures concernant les rapports périodiques
2.7.2	Politique et procédures concernant les états statistiques
2.8	Organisation générale
2.8.1	Politique et procédures concernant le personnel
2.8.2	Politique et procédures concernant les distributeurs
2.8.2.1	Sélection des distributeurs
2.8.2.2	Surveillance des distributeurs
2.8.2.3	Evaluation périodique des distributeurs
2.8.2.4	Contrats conclus en dehors de l'espace de vente
2.8.3	Politique et procédures concernant le dépositaire
2.8.3.1	Sélection du dépositaire
2.8.3.2	Surveillance du dépositaire
2.8.3.3	Evaluation périodique du dépositaire
2.8.4	Politique et procédures concernant le prestataire de services financiers
2.8.4.1	Sélection du prestataire de services financiers
2.8.4.2	Surveillance du prestataire de services financiers
2.8.4.3	Evaluation périodique du prestataire de services financiers
2.8.5	Politique et procédures concernant les autres prestataires de services cruciaux
2.8.5.1	Sélection des autres prestataires de services cruciaux
2.8.5.2	Surveillance des autres prestataires de services cruciaux
2.8.5.3	Evaluation périodique des autres prestataires de services cruciaux

- 3 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE MIS EN PLACE PAR LE RESPONSABLE DE LA FONCTION DE COMPLIANCE
- 3.1 Contrôles portant sur les activités (gestion du portefeuille d'investissement, gestion administrative et commercialisation des titres)
- 3.2 Contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 3.3 Contrôles liés à la politique d'intégrité
- 4 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE MIS EN PLACE PAR LE RESPONSABLE DE LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES
- 4.1 Contrôles ayant trait au risque de marché
- 4.2 Contrôles ayant trait au risque de crédit
- 4.3 Contrôles ayant trait au risque de liquidité
- 4.4 Contrôles ayant trait au risque opérationnel, y compris au risque de fraude et au risque juridique
- 4.5 Contrôles ayant trait à la gestion des risques (autres que ceux visés aux points 4.1 à 4.3) adaptée à la catégorie de placements autorisés faisant partie du portefeuille de l'OPC/des compartiments
- 5 CONTRÔLES DE DEUXIÈME LIGNE CONCERNANT LE PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER
- 5.1 Contrôles portant sur les rapports périodiques
- 5.2 Contrôles portant sur les états statistiques